



## ACTE D'AUTORISATION

Transfert d'une autorisation de l'Union

### Vu le Règlement d'exécution (UE) 2023/2384 de la Commission:

Le Ministre de l'Environnement décide:

#### §1. Le meta SPC:

**QUAT-CHEM's iodine based products - Famille de produits - meta SPC-5** est autorisé conformément à l'article 6 du Règlement d'exécution (UE) N° 354/2013 de la Commission du 18 avril 2013 relatif aux modifications de produits biocides autorisés conformément au Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 30/09/2028. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:

Neogen Italia S.r.l.

Numéro BCE: /

Via Agnello 8

IT 20121, Milano

- Nom commercial des produits contenus dans le meta SPC:

- o Teat Guard 5500

- Numéro d'autorisation du meta SPC: EU-0018496-0000 1-5

- Utilisateur autorisé: Uniquement pour les professionnels

- Forme sous laquelle le meta SPC est présenté:

- o AL - Autres liquides destinés à être utilisés sans dilutions

- Nom et teneur de chaque principe actif:

Iode (CAS 7553-56-2 ): 0,55% - 0,55%
--------------------------------------

- Substance préoccupante:

Alcohols, C12-14, ethoxylated (CAS 68439-50-9 ): 4,69% - 4,69%
--

- Type de produit et usage en vue duquel le meta SPC est autorisé:
-



**3 Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire**

Uniquement autorisé comme désinfectant pour les trayons des animaux de production laitière par trempage, mousse et pulvérisation avant et après la traite

- Date limite d'utilisation des produits contenus dans le meta SPC: Date de production + 2 ans
- Organismes cibles:
  - o Algues (uniquement pour désinfection après la traite)
  - o Bactéries
  - o Virus (uniquement pour désinfection après la traite)
  - o Levures

§2. Fabricant des produits contenus dans le meta SPC et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant QUAT-CHEM's iodine based products - Famille de produits - meta SPC-5:

QUAT-CHEM LTD, GB

- Fabricants Iode (CAS 7553-56-2):

ACF MINERA SA, CL  
 SOCIEDAD QUIMICA Y MINERA SA, CL  
 COSAYACH, CL

§3. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation des produits du meta SPC:

- Ce meta SPC fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom QUAT-CHEM's iodine based products - Famille de produits, avec le numéro d'autorisation EU-0018496-0000.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.

§4. Classification des produits contenues dans le meta SPC :

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-GHS:

Code H	Classe et catégorie
H319	Lésion oculaire grave/irritation oculaire - catégorie 2
H412	Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 3

§5. Conditions particulières à l'usage:

- Circuit: circuit restreint

Conformément à l'article 36 de l'AR du 4 avril relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides, ce produit ne peut être mis à disposition

sur le marché que par un vendeur qui est enregistré conformément à l'article 40 du même AR, et utilisé que par un utilisateur qui est enregistré conformément à l'article 41 du même AR.

Ils doivent, à tout moment, lorsqu'ils sont en possession de ce produit, satisfaire aux conditions indiquées dans ce paragraphe.

- Dérogation accordée:

Pas d'application

- Stockage et transport:

Toute activité doit être permise conformément aux dispositions réglementaires applicables
Respect des <ul style="list-style-type: none"> <li>1) dispositions légales et réglementaires régionales applicables; et</li> <li>2) conditions imposées, dans le permis d'environnement, par l'autorité délivrant le permis en matière de stockage et de transport des substances et produits dangereux.</li> </ul>

- Conditions d'usage:

Catégorie	Condition	Description	Norme EN	Usage	
				Professionnel	Grand public
Yeux	Lunettes de protection		EN 166: 2001	Oui	Non
Mains	Gants	Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit	EN 374-1: 2003	Oui	Non
Peau	Autre	Porter des vêtements de protection résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit	Autre	Oui	Non

Bruxelles,  
 Meta SPC dans une famille de produits, avec effet rétroactif à partir du 15/10/2018, le 25/1/2019

Transfert d'une autorisation de l'Union, avec effet rétroactif à partir du 26/10/2023

POUR LE MIISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
(*Par A.M. 17/05/2019*)

Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par:

Le: